



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 23 février 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 15 février 2012		
Date d'affichage 15 février 2012		
Objet de la délibération <i>Direction des Finances – Service Finances – Reprise anticipée du résultat 2011 – Service de distribution d'eau potable</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille douze, le vingt-trois février deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

BOUBEKER Patrick donne procuration à ACROSSE Paul,
LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges.

Absent :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 dans les mêmes conditions que la M14.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 31 mars, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos, et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2011 au budget primitif 2012 - Service public de distribution d'eau potable.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

CONSIDERANT l'état de reprise anticipée du résultat 2011 service public de distribution d'eau potable, visé par le trésorier faisant ressortir un excédent de 622 811,17 € en section de fonctionnement et un excédent de 136 467,41 € en section d'investissement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACCEPTE** la reprise anticipée du résultat 2011, conformément à la fiche de calcul ci-jointe et l'état des restes à réaliser ci-annexés.

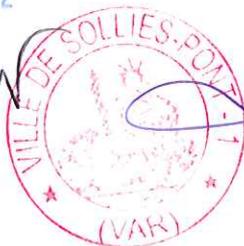
- **DECIDE** de reporter le résultat 2011 ainsi qu'il suit :

- 136 467,41 € au compte 001 en section d'investissement, en recettes.
- 622 811,17 € au compte 002 en section de fonctionnement.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **28 FEV. 2012**
et publication ou notification du **01 MARS 2012**



COMMUNE DE SOLLIES-PONT
BUDGET EAU

REPRISE DU RESULTAT 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	692 751,42		171 745,24
Excédent reporté	101 804,99		
TOTAL cumulé	794 556,41		171 745,24

SOLDE FONCTIONNEMENT **622 811,17**
CUMULE

SECTION D'INVESTISSEMENT

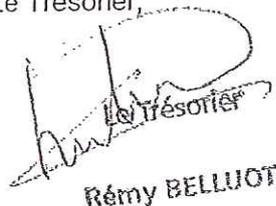
RECETTES		DEPENSES	
Exercice	233 454,96		54 984,50
Restes à réaliser	0,00		87 896,00
Déficit reporté 10	0,00		42 003,05
TOTAL	233 454,96		184 883,55
<i>Excédent</i> Déficit cumule (hors Restes à réaliser)			136 467,41 c/001
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL avec Restes à Réaliser)		0,00	c/1068
Excédent ordinaire à reporter		622 811,17	c/002

Fait à SOLLIES-PONT, le 30 janvier 2012

Certifié conforme,
P/le Maire
D RAVINAL
Adjte au Budget



Certifié conforme,
Le Trésorier



Rémy BELLUOT



30301 -EAU -SOLLIES PONT

Etat II-2
Exercice 2011



RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2010	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2011	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2011
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU - SOLLIES PONT					
Investissement	-42 003,05	0,00	178 470,46	0,00	136 467,41
Fonctionnement	101 804,99	0,00	521 006,18	0,00	622 811,17
Sous-Total	59 801,94	0,00	699 476,64	0,00	759 278,58
TOTAL III	59 801,94	0,00	699 476,64	0,00	759 278,58
TOTAL, I + II + III	59 801,94	0,00	699 476,64	0,00	759 278,58

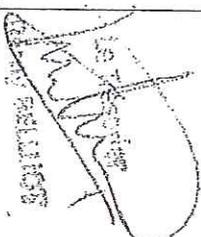
Le Trésorier
Benny BELLUOT

30301 -EAU -SOLLIES PONT

II-1
Exercice 2011

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	867 838,00	795 181,00	1 663 019,00
Titres de recettes émis (b)	242 888,70	770 751,42	1 013 640,12
Réductions de titres (c)	9 433,74	78 000,00	87 433,74
Recettes nettes (d = b - c)	233 454,96	692 751,42	926 206,38
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	867 838,00	795 181,00	1 663 019,00
Mandats émis (f)	54 984,51	196 913,33	251 897,84
Annulations de mandats (g)	0,01	25 168,09	25 168,10
Dépenses nettes (h = f - g)	54 984,50	171 745,24	226 729,74
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	178 470,46	521 006,18	699 476,64
(h - d) Déficit			



Le Trésor Public ou Service du Secours Local

699 476,64

ETAT DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

DEPENSE

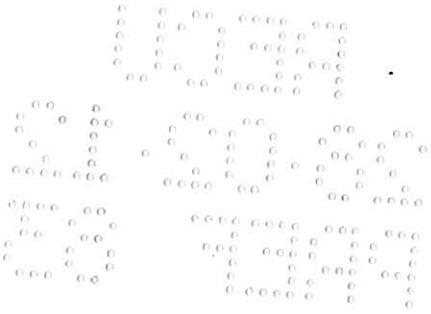
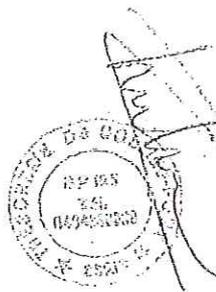
COMPTE	LIBELLES	MONTANT
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL	87 896,00
TOTAL		87 896,00

Etat arrêté à la somme de : Quatre vingt sept mille huit cent quatre vingt seize euros.

Fait à Sollies-Pont le 04 janvier 2012

Le Maire,
Docteur André GARRON

Le Trésorier,
Rémy BELLUOT



BUDGET EAU COMMUNE DE SOLLIÈS-PONT

2011

ETAT DES RESTES A REALISER

INVESTISSEMENT

RECETTES

ETAT NEANT

Fait à Solliès-Pont le 6 janvier 2012

Le Maire,

André GARRON



Le Trésorier,
Rémy BELLEUOT

